

TECHNOLOGIES SENSIO INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT
(ANNEXE 51-102A3)

1. **Dénomination et adresse de la société**

Technologies SENSIO Inc. (« SENSIO »)
1751 rue Richardson, Suite 4206
Montréal, Québec
H3K 1G6

2. **Date du changement important**

23 décembre 2015.

3. **Communiqué**

Un communiqué de presse a été publié par SENSIO le 23 décembre 2015 via CNW Telbec, laquelle version est jointe à la présente déclaration.

4. **Résumé du changement important**

SENSIO a annoncé qu'elle a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), qu'elle a conclu avec Wi-Lan Inc. une lettre d'intention exécutoire prévoyant la vente de certain brevets et demandes de brevets, et qu'elle a obtenu un financement intérimaire.

5. **Description circonstanciée du changement important**

Pour une description circonstanciée du changement important, veuillez-vous référer à la copie du communiqué de presse reproduite à l'annexe A ci-jointe.

6. **Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Non applicable.

7. **Information omise**

Non applicable.

8. **Membre de la haute direction**

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter:

M. Éric Choquette, chef de la direction financière
Téléphone: (514) 846-2022 poste 17
Fax: (514) 846-0329

9. **Date de la déclaration**

30 décembre 2015.

Annexe A
Communiqué



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SENSIO DEMANDE LA PROTECTION CONTRE SES CRÉANCIERS, OBTIENT UN FINANCEMENT INTÉRIMAIRE ET DEMANDE À LA COUR D'APPROUVER LA VENTE PARTIELLE D'ACTIFS

MONTREAL (QUÉBEC) – Le 23 décembre 2015 - Technologies SENSIO Inc. (« SENSIO » ou la « Société ») (Bourse de croissance TSX-V : SIO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (l'« avis d'intention »).

Sensio a également annoncé qu'elle a conclu avec Wi-Lan Inc. et un membre de son groupe (« WiLAN ») une lettre d'intention exécutoire prévoyant la vente à WiLAN des brevets et demandes de brevets sous-jacents au contrat de licence exclusive intervenu entre les parties. La vente à WiLAN est assujettie à l'approbation de la Cour supérieure du Québec, et sa clôture est prévue pour janvier 2016.

De plus, Sensio a annoncé avoir obtenu de son président et chef de la direction un prêt-relais garanti de 100 000 \$ remboursable à la réception du produit de la vente à WiLAN. Le prêt-relais sera garanti par tous les actifs de la Société et portera intérêt au taux de 18% par année. Le prêt-relais garanti a été approuvé par tous les administrateurs désintéressés de la Société et n'est pas subordonné à l'obligation d'obtenir l'approbation des actionnaires minoritaires selon les règles relatives aux opérations avec une personne apparentée prévues par la législation en valeurs mobilières applicable.

Les transactions font suite à l'examen des solutions de rechange stratégiques offertes à Sensio par un comité de son conseil d'administration formé de tous les administrateurs non membres de la direction et conseillé par Restructuration Deloitte Inc. (« Deloitte »). Sur recommandation du comité indépendant, le conseil d'administration a décidé qu'il serait dans l'intérêt de la Société et de toutes ses parties intéressées de demander la protection des tribunaux contre ses créanciers en raison de sa situation financière actuelle. Une fois sous la protection des tribunaux, la Société continuera d'explorer ses options stratégiques, notamment la vente de ses actifs restants. Le produit net tiré de la vente à WiLAN servira à la poursuite de ce processus stratégique. Rien ne garantit que le processus stratégique aboutira à la conclusion d'une transaction ou d'une entente en particulier. La Société ne prévoit pas faire de commentaires ultérieurs sur l'état d'avancement du processus stratégique, sauf en cas de faits nouveaux importants.

Sous la protection des tribunaux, il est prévu que le service 3DGO!^{MC} de la Société se poursuivra sans interruption dans le cours normal des activités. Tant que la Société sera protégée par la loi, le conseil d'administration de Sensio exercera ses fonctions habituelles et sa direction demeurera chargée de l'exploitation quotidienne de Sensio, sous la supervision de

Deloitte, agissant à titre de syndic en vertu de l'avis d'intention. Deloitte continuera également d'agir à titre de conseiller financier relativement au processus stratégique.

Le conseil d'administration de Sensio veut remercier M. Richard Laberge, cofondateur de Sensio, pour les années qu'il a passées au service de la Société. M. Laberge ne sera pas remplacé. C'est le chef de la direction de Sensio qui assumera ses fonctions de secrétaire de la Société.

À propos de SENSIO

Fondée en 1999, Technologies SENSIO Inc. (www.sensio.tv) est un pionnier dans le domaine de l'imagerie 3D stéréoscopique et de l'offre de contenu 3D à la maison. Depuis plus de 15 ans, SENSIO développe, brevète et commercialise des technologies de traitement d'images 3D de pointe offrant une qualité d'image supérieure ainsi qu'une expérience utilisateur simple et conviviale. Sa technologie primée SENSIO® Hi-Fi 3D se retrouve dans des millions de produits destinés au marché du cinéma, de la diffusion et de l'électronique de consommation à travers le monde.

Aujourd'hui, SENSIO utilise ses technologies et son expertise 3D pour offrir le service de vidéo sur demande 3DGO!^{MC}, le premier service dédié exclusivement au 3D offrant des grands succès de studios hollywoodiens directement aux consommateurs. SENSIO travaille avec certains des plus grands noms de l'industrie de l'électronique de consommation ainsi que de l'industrie du film pour offrir la première destination de choix pour les amateurs de films 3D. 3DGO!^{MC} a pour objectif de devenir le plus grand distributeur de contenu 3D pour le marché consommateur au monde.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants. Un certain nombre de facteurs échappant au contrôle de SENSIO pourrait faire en sorte que les énoncés décrits ci-dessus soient retardés ou annulés. Les résultats ou événements dont il est question dans ces énoncés prospectifs pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. En conséquence, le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs. La Société prévient le lecteur que rien ne garantit que le processus stratégique aboutira à une transaction, ou que si une transaction est entreprise, elle se réalisera aux conditions et dans les délais prévus. La négociation des titres de la Société doit être considérée comme très spéculative. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, le lecteur devrait se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion de SENSIO pour la période close le 31 août 2015. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse représentent nos attentes à la date des présentes. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces énoncés prospectifs et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser.

La Bourse de croissance TSX Inc. et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX Inc.) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

SENSIO® est une marque déposée de Technologies SENSIO Inc.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Technologies SENSIO Inc.

Éric Choquette

Chef de la direction financière

Tél. : +1 514 846-2022, poste 17

Courriel : eric.choquette@sensio.tv